

## COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

**Etaient Présents** : Mmes Corinne BOND, Andrée GERLAND, Carole GREMILLET, Annette HENault, Evelyne SANSQUIER, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

**Excusés avec procurations** : Mmes Laurence DOS ANJOS (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mme Corinne BOND), Catherine TARDY (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mme Andrée GERLAND) et Mr Yannick JAUCEN (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mr Vivian PERROCHES).

**Absent** : Mr Wilfried CHARLES.

**Secrétaire de séance** : Mr Jacques DESPLEBIN.

**Assiste**: Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

Le compte-rendu du 25 janvier 2017 est adopté à l'unanimité. Mme HENault fait part qu'elle est notée dans les excusés et présents. Elle était excusée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour les mesures arrêtées par le rectorat de l'académie de Poitiers au titre de la rentrée scolaire 2017.

### **1-08-03-2017 Encaissement d'un chèque**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser le chèque.

### **2-08-03-2017 Sollicitations de versements de subventions auprès du Conseil Départemental de la Vienne années 2017-2018.**

**Aménagement de la traversée du centre bourg de Fleuré.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- de solliciter auprès du Département de la Vienne les aides listées.

**3-08-03-2017 Autorisation à Mr le Maire de signer un CDD**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :*

- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer le CDD.*

**4-08-03-2017 Rentrée scolaire 2017 : mesures arrêtées par le rectorat de l'académie de Poitiers**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents est :*

- *contre la fermeture du 6eme poste et décide de voter le gel du poste avec comptage à la rentrée scolaire 2017 par les services de l'éducation nationale.*
- *pour l'ouverture d'un poste E rattaché administrativement à l'Ecole primaire Y. DREUX.*

**Point sur la voirie**

*Monsieur le Maire donne la parole à Mr Jacques DESPLEBIN en charge de la voirie. Mr DESPLEBIN fait part des lieux des travaux de voirie envisagés sur la commune : trottoirs Rue des Lilas, Allée de la Brandinière (à proximité du domicile de la famille PINOGES), Route de la Vigerie, entrée du parking de la salle des fêtes, virage de maison neuve, une partie de la voirie du Guillé, une partie de la voirie de la Gachardière, voirie de l'ancienne route nationale du Point de Vue au carrefour (pata uniquement = bicouche) et bâtiment téléphonique.*

*Il a fait chiffré Route de la Poitevinière à Anthyllis mais le budget ne serait pas suffisant.*

*Il rappelle la dotation communautaire est de 73188.40 €. Il resterait un delta de 3217,12 € qui pourrait servir à réaliser la voirie de Tenaigre.*

*La séance est levée à 22h05*

## COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

**Etaient Présents** : Mmes Corinne BOND, Andrée GERLAND, Carole GREMILLET, Annette HENault, Evelyne SANSQUIER, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

**Excusés avec procurations** : Mmes Laurence DOS ANJOS (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mme Corinne BOND), Catherine TARDY (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mme Andrée GERLAND) et Mr Yannick JAUCEN (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mr Vivian PERROCHES).

**Absent** : Mr Wilfried CHARLES.

**Secrétaire de séance** : Mr Jacques DESPLEBIN.

**Assiste**: Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

Le compte-rendu du 25 janvier 2017 est adopté à l'unanimité. Mme HENault fait part qu'elle est notée dans les excusés et présents. Elle était excusée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour les mesures arrêtées par le rectorat de l'académie de Poitiers au titre de la rentrée scolaire 2017.

### **1-08-03-2017 Encaissement d'un chèque**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser le chèque.

### **2-08-03-2017 Sollicitations de versements de subventions auprès du Conseil Départemental de la Vienne années 2017-2018.**

**Aménagement de la traversée du centre bourg de Fleuré.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- de solliciter auprès du Département de la Vienne les aides listées.

**3-08-03-2017 Autorisation à Mr le Maire de signer un CDD**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :*

- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer le CDD.*

**4-08-03-2017 Rentrée scolaire 2017 : mesures arrêtées par le rectorat de l'académie de Poitiers**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents est :*

- *contre la fermeture du 6eme poste et décide de voter le gel du poste avec comptage à la rentrée scolaire 2017 par les services de l'éducation nationale.*
- *pour l'ouverture d'un poste E rattaché administrativement à l'Ecole primaire Y. DREUX.*

**Point sur la voirie**

*Monsieur le Maire donne la parole à Mr Jacques DESPLEBIN en charge de la voirie. Mr DESPLEBIN fait part des lieux des travaux de voirie envisagés sur la commune : trottoirs Rue des Lilas, Allée de la Brandinière (à proximité du domicile de la famille PINOGES), Route de la Vigerie, entrée du parking de la salle des fêtes, virage de maison neuve, une partie de la voirie du Guillé, une partie de la voirie de la Gachardière, voirie de l'ancienne route nationale du Point de Vue au carrefour (pata uniquement = bicouche) et bâtiment téléphonique.*

*Il a fait chiffré Route de la Poitevinière à Anthyllis mais le budget ne serait pas suffisant.*

*Il rappelle la dotation communautaire est de 73188.40 €. Il resterait un delta de 3217,12 € qui pourrait servir à réaliser la voirie de Tenaigre.*

*La séance est levée à 22h05*

## COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

**Etaient Présents** : Mmes Corinne BOND, Andrée GERLAND, Carole GREMILLET, Annette HENAULT, Evelyne SANSQUIER, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

**Excusés avec procurations** : Mmes Laurence DOS ANJOS (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mme Corinne BOND), Catherine TARDY (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mme Andrée GERLAND) et Mr Yannick JAUCEN (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mr Vivian PERROCHES).

**Absent** : Mr Wilfried CHARLES.

**Secrétaire de séance** : Mr Jacques DESPLEBIN.

**Assiste**: Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

Le compte-rendu du 25 janvier 2017 est adopté à l'unanimité. Mme HENAULT fait part qu'elle est notée dans les excusés et présents. Elle était excusée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour les mesures arrêtées par le rectorat de l'académie de Poitiers au titre de la rentrée scolaire 2017.

### **1-08-03-2017 Encaissement d'un chèque**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser le chèque.

### **2-08-03-2017 Sollicitations de versements de subventions auprès du Conseil Départemental de la Vienne années 2017-2018.**

**Aménagement de la traversée du centre bourg de Fleuré.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- de solliciter auprès du Département de la Vienne les aides listées.

**3-08-03-2017 Autorisation à Mr le Maire de signer un CDD**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :*

- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer le CDD.*

**4-08-03-2017 Rentrée scolaire 2017 : mesures arrêtées par le rectorat de l'académie de Poitiers**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents est :*

- *contre la fermeture du 6eme poste et décide de voter le gel du poste avec comptage à la rentrée scolaire 2017 par les services de l'éducation nationale.*
- *pour l'ouverture d'un poste E rattaché administrativement à l'Ecole primaire Y. DREUX.*

**Point sur la voirie**

*Monsieur le Maire donne la parole à Mr Jacques DESPLEBIN en charge de la voirie. Mr DESPLEBIN fait part des lieux des travaux de voirie envisagés sur la commune : trottoirs Rue des Lilas, Allée de la Brandinière (à proximité du domicile de la famille PINOGES), Route de la Vigerie, entrée du parking de la salle des fêtes, virage de maison neuve, une partie de la voirie du Guillé, une partie de la voirie de la Gachardière, voirie de l'ancienne route nationale du Point de Vue au carrefour (pata uniquement = bicouche) et bâtiment téléphonique.*

*Il a fait chiffré Route de la Poitevinière à Anthyllis mais le budget ne serait pas suffisant.*

*Il rappelle la dotation communautaire est de 73188.40 €. Il resterait un delta de 3217,12 € qui pourrait servir à réaliser la voirie de Tenaigre.*

*La séance est levée à 22h05*